INFOS
Championnat U20M

Saison 2017–2018 / 23.08.17

U20M, Cadets masculin, championnat ACNBA, AFBB, Bern Basketbal

Championnat – Phase préliminaire

6 équipes

1 Bulle 2
2 Marly
3 Sarine
4 Bern Baers
5 STB Bern 2
6 La Chaux-de-Fonds

Formule :

- 1er tour jusqu'à fin décembre avec 6 équipes en attente des éventuels retours de COBB
- 2ème tour organisé à partir de début janvier. Selon les retours de COBB définition de la formule pour la 2ème partie de saison.

2 tours (10 matchs) dès le 18 septembre 2017

Championnat géré par l'AFBB

Ces points sont repris des directives de l'AFBB

12.2. Retour de la feuille de match cantonaux et ou interrégionaux

Le club recevant est responsable de :

- S'assurer que la feuille a été rempli de façon correcte au recto
- S'assurer que l'arbitre a bien complété **le verso** de la feuille en y inscrivant :
  - Les remarques éventuelles, si aucune remarque n'est inscrite, l'arbitre inscrira « RAS » au verso de la feuille,
  - Le numéro de la rencontre,
  - La date,
  - Sa signature
- L'envoi de la feuille de match par email à homologation@afbb.ch au plus tard 24 heures après le début de la rencontre. L'heure de l'envoi de l'email fait foi. Si la qualité de l'envoi ne permet pas l'homologation, l'envoi sera considéré comme invalide et le club sera amendé.
- Si pour une raison (par ex. Rapport ou prôtet), l'arbitre doit prendre la feuille, le club recevant reste responsable de la transmission de la feuille de match. En conséquence, il s'assurera de prendre une photo de la feuille de match avant le départ de l'arbitre afin de la transmettre à l'homologation.
- l'expédition de la feuille de match originale à l'homologation dans un délai maximum de 30 jours suivant la rencontre à l'adresse suivante :

  Secrétariat AFBB
  Case postale 73
  1701 Fribourg

  En cas de non-respect de cette règle, le club sera amendé.

- Si après un rappel de l'homologateur, par E-mail, la feuille de match ne lui est pas parvenue 48 heures après ce rappel, un forfait administratif sera prononcé à l'encontre de l'équipe recevante et le score 0 - 20 sera homologué en faveur de l'équipe adverse.

17. EMOLUMENTS ET COTISATIONS

Dans le cas de non-respect de ces directives, les sanctions suivantes seront prises :

d.	Un forfait administratif	Fr.	100.00
k.	**Non renvoi de la feuille de match par email dans le délai fixé**	**Fr.**	**50.00**
l.	**Non renvoi de la feuille de match originale dans un délai de 30 jours après la date de la rencontre**	**Fr.**	**25.00**
m.	**Perte de la feuille de match originale**	**Fr.**	**50.00**